

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Le-Venezuela-persiste-et-signe>

Le Venezuela persiste et signe.

- Les Cousins - Venezuela -

Date de mise en ligne : jeudi 19 février 2009

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

Par Maurice Lemoine

[Le Monde Diplomatique](#). Paris, février 2009.

Lors du référendum du 15 février, marqué par une participation massive (70 % du corps électoral), 54,86 % des votants ont ratifié l'amendement à la Constitution qui supprime la limitation du nombre des mandats des maires, députés et gouverneurs - sous réserve qu'ils soient élus s'ils se représentent ! Ce faisant, le Venezuela adopte le modèle en vigueur dans nombre de démocraties, dont la France ou les Etats-Unis (où M. John Kerry, par exemple, occupe son siège au Sénat depuis 1984). Le président de la République bolivarienne du Venezuela - à l'heure actuelle M. Hugo Chávez - pourra également briguer un troisième mandat, en 2012 (voire d'autres, ultérieurement). Inquiétant tant l'opposition vénézuélienne que de nombreux médias internationaux, c'est, faut-il le préciser, cette perspective qui a retenu l'attention. Aux angoissés professionnels, on rappellera que, jusqu'à la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, les chefs d'Etat français (M. Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand, M. Jacques Chirac) jouissaient de la même prérogative sans que se soit jamais manifestée l'angoisse d'une « présidence à vie ».

Par ailleurs, dans des monarchies parlementaires telles que le Royaume-Uni et l'Espagne - où la reine Elisabeth II et le roi Juan Carlos Ier n'ont jamais été élus par personne -, les chefs de l'exécutif Margaret Thatcher et Felipe González sont restés respectivement au pouvoir onze et quatorze années. Le Canadien Pierre Elliot Trudeau a occupé les fonctions de premier ministre fédéral quasiment sans discontinuer pendant près de seize ans. Le libéral John Howard a dirigé l'Australie entre 1996 et 2007. Tout comme le chancelier allemand Helmut Kohl (1982-1998 : seize ans), tous auraient pu demeurer dans cette fonction si, dans des circonstances différentes, ils n'avaient finalement été désavoués par les électeurs ou par leur propre courant politique.

Par rapport à ces quelques exemples, qu'on pourrait développer à l'infini, les Vénézuéliens bénéficient d'un avantage non négligeable : ils peuvent, à mi-mandat, s'ils ne sont pas satisfaits de son action, demander par référendum la révocation du président. Ce qui s'est produit, le 15 août 2004, à la requête de l'opposition. En la circonstance, leur demande a été repoussée par 59,06 % des voix.

La démocratie étant par définition entre les mains du peuple, le renouvellement d'un mandat peut difficilement se voir opposer des considérations... démocratiques. Sous réserve de processus électoraux pluralistes, libres et réguliers. Ce qui, d'après les observateurs internationaux, a été le cas au Venezuela depuis la première victoire de M. Chávez, le 6 décembre 1998.

*** Maurice Lemoine**

Rédacteur en chef du Monde Diplomatique